

Séance du 27 JANVIER 2022 (18h30)
SALLE ETABLE-LA LOMBARDIERE

Nombre de membres titulaires : 57
En exercice : 56
Nombre de membres suppléants : 23
Présents : 35 + 1
Votants : 49
Convocation et affichage : 19/01/2022
Président de séance : Monsieur Simon PLENET
Secrétaire de séance : Madame Nadège COUZON

Etaient présents en qualité de conseillers titulaires : Damien BAYLE, Jean-Yves BONNET, Sylvie BONNET, Brigitte BOURRET, François CHAUVIN, Nathalie CLÉMENT, Claudie COSTE, Nadège COUZON, Olivier DE LAGARDE, Christophe DELORD, Gilles DUFAUD, Laurence DUMAS, Maxime DURAND, Christelle ETIENNE, Bruno FANGET, Virginie FERRAND, Christian FOREL, Jérémy FRAYSSE, Juanita GARDIER, Thierry LERMET, Danielle MAGAND, Laurent MARCE, Antoine MARTINEZ, Christian MASSOLA, Catherine MICHALON, Richard MOLINA, Martine OLLIVIER, Simon PLENET, Marc-Antoine QUENETTE, René SABATIER, Denis SAUZE, Antoinette SCHERER, Myriam SERVY-CHANAL, Laurent TORGUE.

Etaient présents en qualité de conseillers suppléants : Bertrand PIATON

Pouvoirs : Nicole ARCHIER (pouvoir à Laurent TORGUE), Assia BAIBEN-MEZGUELDI (pouvoir à Antoinette SCHERER), Maryanne BOURDIN (pouvoir à Jérémy FRAYSSE), Clément CHAPEL (pouvoir à François CHAUVIN), Sylvette DAVID (pouvoir à Sylvie BONNET), Romain EVRARD (pouvoir à François CHAUVIN), Cécilia FARRE (pouvoir à Gilles DUFAUD), Frédéric GONDRAND (pouvoir à Antoine MARTINEZ), Denis HONORE (pouvoir à Simon PLENET), Edith MANTELIN (pouvoir à Juanita GARDIER), Agnès PEYRACHE (pouvoir à René SABATIER).

Etaient absents et excusés : Carlos ALEGRE, Christian ARCHIER, Hugo BIOLLEY, Yves FRAYSSE, Louis-Claude GAGNAIRE, Véronique NEE, Patrick OLAGNE, Pascal PAILHA, Ronan PHILIPPE, Yves RULLIÈRE, Michel SEVENIER

CC-2022-40 - ADMINISTRATION GENERALE - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - SEANCE DU 9 DECEMBRE 2021

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

APPROUVE le Procès-Verbal du Conseil Communautaire du 9 décembre 2021.
AUTORISE Monsieur le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier et le **CHARGE** d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

CC-2022-41 - ADMINISTRATION GENERALE - ELECTION DU 14EME VICE-PRESIDENT

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

ÉLIT ET PROCLAME Maxime Durand en tant que 14ème Vice-président, d'Annonay Rhône Agglo,

Il est immédiatement installé dans sa fonction.

CC-2022-42 - ADMINISTRATION GENERALE - MODIFICATION DE LA CONSTITUTION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

PROCLAME ÉLUS membres du Bureau, après qu'il a été procédé aux formalités électorales, les conseillers communautaires suivants, qui sont immédiatement installés dans leur fonction :

Président	Simon PLENET
1 ^{er} vice-président	Richard MOLINA
2 ^{ème} vice-présidente	Sylvie BONNET
3 ^{ème} vice-président	Yves FRAYSSE
4 ^{ème} vice-président	François CHAUVIN
5 ^{ème} vice-président	Laurent MARCE
6 ^{ème} vice-président	Antoine MARTINEZ
7 ^{ème} vice-président	Ronan PHILIPPE
8 ^{ème} vice-président	Denis SAUZE
9 ^{ème} vice-président	Christophe DELORD
10 ^{ème} vice-président	Gilles DUFAUD
11 ^{ème} vice-présidente	Sylvette DAVID
12 ^{ème} vice-président	Damien BAYLE
13 ^{ème} vice-président	Denis HONORE
14 ^{ème} vice-président	Maxime DURAND
15 ^{ème} vice-président	Laurent TORGUE
Maire de Bogy	Jean Yves BONNET
Maire de Brossainc	Christian MASSOLA
Maire de Colombier-le-Cardinal	Olivier DE LAGARDE
Maire de Saint-Clair	René SABATIER
Maire de Saint-Cyr	Martine OLLIVIER
Maire de Saint-Désirat	Thierry LERMET
Maire de Saint-Jacques-d'Atticieux	Brigitte BOURRET
Maire de Saint-Julien-Vocance	Christian ARCHIER
Maire de Saint-Marcel-les-Annonay	Laurence DUMAS
Maire de Savas	Yves RULLIERE
Maire de Thorrenc	Christian FOREL
Maire de Vernosc-les-annonay	Patrick OLAGNE
Maire de Vinzieux	Hugo BIOLLEY
Maire de Vocance	Virginie FERRAND
Représentant Mairie de Vanosc	Bruno FANGET
Conseillère communautaire déléguée	Danielle MAGAND
Conseillère communautaire délégué	Carlos ALEGRE
Conseillère communautaire déléguée	Antoinette SCHERER
Conseillère communautaire déléguée	Maryanne BOURDIN

PRECISE que le Bureau, qui comprend l'ensemble des maires, se substituera à la conférence des maires prévue par l'article L5211-11-3 du Code général des collectivités territoriales,

CHARGE Monsieur le Président de toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération et **AUTORISE** à signer toutes pièces se rapportant à la présente délibération.

CC-2022-43 - SOLIDARITÉS - CONTRAT LOCAL DE SANTE ET CONSEIL LOCAL DE SANTE MENTALE 2022-2026

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

APPROUVE le projet de Contrat local de santé et le Conseil local de santé mentale pour la période 2022-2026.

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant, sur la base des termes mentionnés, à finaliser et à signer avec l'ARS le contrat dont le projet est en annexe.

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier et le charge d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

CC-2022-44 - RESSOURCES - DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2022

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

PREND ACTE de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire pour l'exercice 2022.

AUTORISE d'une manière générale Monsieur le Président à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

CC-2022-45 - ATTRACTIVITÉ ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE - HABITAT - COMMISSION D'ATTRIBUTION DES LOGEMENTS D'ARDECHE HABITAT - SA HLM - MODIFICATION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

DESIGNE Danielle Magand en tant que membre titulaire et François Chauvin en tant que membre suppléant pour représenter Annonay Rhône Agglo au sein de la Commission d'Attribution des Logements d'Ardèche Habitat,

CHARGE Monsieur le Président de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

AUTORISE Monsieur le Président à signer toutes pièces se rapportant à la présente délibération.

CC-2022-46 - ATTRACTIVITÉ ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE - URBANISME - MODALITÉS DE MISE A DISPOSITION DU PUBLIC DE LA MODIFICATION SIMPLIFIÉE N°3 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE DAVÉZIEUX

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

DECIDE de fixer les modalités de mise à disposition du dossier de modification simplifiée n°3 du Plan Local d'Urbanisme de Davézieux comme suit :

- Mise à disposition du dossier de modification simplifiée n°3 en mairie de Davézieux et au siège d'Annonay Rhône Agglo, aux jours et heures habituels d'ouverture,

- Mise à disposition d'un registre permettant au public de formuler ses observations en mairie de Davézieux et au siège d'Annonay Rhône Agglo, aux jours et heures habituels d'ouverture,
- Mise en ligne du dossier de modification simplifiée n°3 sur le site internet de la commune de Davézieux et d'Annonay Rhône Agglo,

PRECISE que la présente délibération fera l'objet d'un avis précisant l'objet de la modification simplifiée n°3, les dates, le lieu et les heures auxquels le public pourra consulter le dossier et formuler des observations, qui sera publié en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département, et ce, huit jours au moins avant le début de la mise à disposition du public. Cet avis sera affiché en mairie de Davézieux et au siège d'Annonay Rhône Agglo dans le même délai et pendant toute la durée de la mise à disposition, et mise en ligne sur le site internet.

DIT que Monsieur le Président, ou son représentant, est chargé de mettre en œuvre les mesures de publicité de la présente délibération, ainsi que les modalités de la mise à disposition telles qu'elles ont été fixées ci-dessus,

DONNE autorisation à Monsieur le Président, ou son représentant, pour signer tout contrat, avenant ou convention de prestation ou de service concernant la modification simplifiée n°3 du PLU de Davézieux,

CHARGE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier et le **CHARGE** d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

CC-2022-47 - TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET CADRE DE VIE - APPROBATION PROTOCOLE D'ACCORD TRANSACTIONNEL AVEC L'ACOSS

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

APPROUVE le protocole de transaction formalisant l'accord conclu entre l'ACOSS et Annonay Rhône Agglo.

DECIDE de reverser la somme de 219 373 euros sur les 410 279 euros demandés initialement par l'ACOSS.

PRECISE que ledit protocole est couvert par une clause de confidentialité.

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document à intervenir dans le cadre de l'exécution de la présente délibération,

CHARGE Monsieur le Président ou son représentant de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération,

CC-2022-48 - TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET CADRE DE VIE - MODIFICATION DES REPRESENTANTS AU COMITE DE DIRECTION DE L'OFFICE DU TOURISME ARDECHE GRAND AIR

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

PREND ACTE de l'accord unanime des conseillers présents pour procéder à un vote ordinaire

ÉLIT Maxime Durand comme représentant suppléant

PRÉCISE par suite la liste des représentants titulaires et suppléants d'Annonay Rhône Agglo au Comité de Direction de l'Office de tourisme Ardèche Grand Air et en formant le premier collègue :

Titulaires Thierry Lermet	Suppléants François Chauvin
-------------------------------------	---------------------------------------

Clément Chapel Sylvie Bonnet Laurence Dumas Bruno Fanget Antoine Martinez Myriam Servy- Chanal Nicole Archier Sylvette David Assia Baïben-Mezgueldi Damien Bayle	Denis Sauze Olivier De Lagarde Maxime Durand Frédéric Gondrand Danielle Magand Jérémy Fraysse Martine Ollivier Christelle Etienne Nadège Couzon Virginie Ferrand
---	---

CHARGE Monsieur le Président, ou son représentant, à effectuer toute démarche utile à l'exécution de la présente délibération

CC-2022-49 - TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET CADRE DE VIE - MODIFICATION DES REPRESENTANTS AU SYNDICAT MIXTE DES RIVES DU RHONE (SCOT)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

PREND ACTE de l'accord unanime des conseillers présents pour procéder à un vote ordinaire.

ÉLIT Maxime Durand en tant que représentant titulaire d'Annonay Rhône Agglo au sein du Syndicat Mixte des Rives du Rhône.

PRÉCISE la liste des représentants titulaires et suppléants d'Annonay Rhône Agglo au sein du Syndicat Mixte des Rives du Rhône :

TITULAIRE	SUPPLÉANTS
Simon PLENET	Edith MANTELIN
Denis SAUZE	Laurent TORGUE
Danielle MAGAND	Alexis RIOSSAN
Christophe DELORD	Denis HONORE
Yves FRAYSSE	Sylvette DAVID
Damien BAYLE	Cécilia FARRE
Maxime Durand	Patrick OLAGNE
Richard MOLINA	Brigitte BOURRET
Sylvie BONNET	Jean-Yves BONNET
Antoinette SCHERER	Christian FOREL
Christian MASSOLA	Olivier DE LAGARDE
Catherine MOINE	Yves RULLIERE
Laurent MARCE	Ronan PHILIPPE

CHARGE Monsieur le Président de toutes les démarches utiles à l'exécution de la présente délibération

AUTORISE Monsieur le Président à signer toutes pièces se rapportant à la présente délibération.

CC-2022-50 - TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET CADRE DE VIE - MODIFICATION DES REPRESENTANTS D'ANNONAY RHÔNE AGGLO AU SEIN DE L'ENTENTE INTERCOMMUNALE VIA FLUVIA

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

PREND ACTE de l'accord unanime des conseillers présents pour procéder à un vote ordinaire

ÉLIT Maxime Durand comme représentant titulaire

PRÉCISE par suite la liste des représentants titulaires et suppléants d'Annonay Rhône Agglo de l'entente sont les suivants :

3 Titulaires

Maxime DURAND

Thierry LERMET

Carlos ALEGRE

3 Suppléants

Frédéric GONDRAND

Denis SAUZE

Laurent TORGUE

CHARGE Monsieur le Président, ou son représentant, à effectuer toute démarche utile à l'exécution de la présente délibération

CC-2022-51 - TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET CADRE DE VIE - MODIFICATION DES REPRESENTANTS AU CONSEIL D'EXPLOITATION DE LA REGIE DES TRANSPORTS

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

PREND ACTE de l'accord unanime des conseillers présents pour procéder à un vote ordinaire

ÉLIT Maxime Durand comme membre du conseil d'exploitation

PRÉCISE par la suite comme membres du conseil d'exploitation de la Régie des transports d'Annonay Rhône Agglo,

- les conseillers suivants :

Frédéric GONDRAND

MAXIME DURAND

Yves RULLIERE

- Intervenant à titre d'expert suivant :

Jean-Loup NAVET (inspecteur Education Nationale)

Yvan THIEBAUD (DGA Transports Mobilité de la CAPCA, ancien Directeur des transports du Département de l'Ardèche).

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

CC-2022-52 - TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET CADRE DE VIE - MODIFICATION DES REPRESENTANTS PORTANT SUR LE REGLEMENT DU COMITE PARTENAIRES

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

PREND ACTE de l'accord unanime des conseillers présents pour procéder à un vote ordinaire.

ELIT Maxime Durand comme représentant titulaire en remplacement de Monsieur William PRIOLON.

APPROUVE les termes et les modalités de fonctionnement du règlement intérieur du comité des partenaires d'Annonay Rhône Agglo,

ADOpte en conséquence le règlement intérieur du comité des partenaires d'Annonay Rhône Agglo.

AUTORISE Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

CHARGE Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, de toutes démarches utiles dans le cadre de l'exécution de la présente délibération.

CC-2022-53 - TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET CADRE DE VIE - MODIFICATION DES REPRESENTANTS AU SYNDICAT DES EAUX DES CANTONS D'ANNONAY ET DE SERRIERES

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

PREND ACTE de l'accord unanime des conseillers présents pour procéder à un vote ordinaire

ÉLIT Lucas Sabot comme délégué du conseil syndical chargé de représenter Annonay Rhône Agglo au conseil syndical du syndicat des eaux des cantons d'Annonay et de Serrières

PRÉCISE par la suite les délégués suivants chargés de représenter Annonay Rhône Agglo au conseil syndical du syndicat des eaux des cantons d'Annonay et de Serrières :

Bogy Jean-Yves BONNET, Thibaut BUFFERNE
Boulieu-lès-Annonay Damien BAYLE, Mickael DUBICKI
Brossainc Christian MASSOLA, Dorian MOREL
Charnas Yves FRAYSSE, Pierre FINON
Colombier-le-Cardinal Olivier DELAGARDE, Frédéric PEYRON
Davézieux Gilles DUFFAUD, Christophe CHAZOT
Félines Lucas SABOT, Maxime DURAND
Limony Richard MOLINA, Maurice DUMOULIN
Peaugres Ronan PHILIPPE, Alain CRESCINI
Saint-Clair René SABATIER, Joseph LARGERON
Saint-Cyr David BARRALON, Laurent CELLARIER
Saint-Désirat Thierry LERMET, Alain DESCORMES
Saint-Jacques-d'Atticieux Brigitte BOURRET, Michel PETIT
Saint-Marcel-lès-Annonay Laurence DUMAS, Régis BERNARDON
Savas Didier BALANDRAUD, Frédéric FAURE
Serrières Laurent TORGUE, Pierre-Yves BOUDIN
Talencieux Laurent MARCE, Denis COULOT
Thorrenc Christian FOREL, Denis CLOT
Vernosc-lès-Annonay Patrick OLAGNE, Agnès PEYRACHE
Vinzieux Hugo BIOLLEY, Denis HONORE

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

CC-2022-54 - TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET CADRE DE VIE - MODIFICATION DES REPRESENTANTS PORTANT SUR LA SIGNATURE DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT

PLATEFORME PUBLIQUE REGIONALE DE COVOITURAGE MOV'ICI

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

PREND ACTE de l'accord unanime des conseillers présents pour procéder à un vote ordinaire.

ÉLIT Maxime Durand comme représentant élu du comité de pilotage.

PRÉCISE que Monsieur Frédéric BETTON est désigné comme technicien du comité technique.

PRÉCISE que la convention MOV'ICI a été conclue le 1^{er} mars 2021.

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

CC-2022-55 - TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET CADRE DE VIE - TRANSPORTS - RAPPORT SUR LE PASSAGE DE L'EXPLOITATION DU SERVICE PUBLIC DE TRANSPORT URBAIN PAR UNE RÉGIE À SIMPLE AUTONOMIE FINANCIÈRE.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

PREND ACTE du rapport sur les modes de gestion du service des transports urbains.

DECIDE que le service public des transports urbains et les autres offres de mobilités sur le périmètre de l'Agglomération seront exploités dans le cadre d'une régie à simple autonomie financière de type service public à caractère industriel et commercial à compter du 1^{er} septembre 2022,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant, à prendre toutes les mesures nécessaires à la reprise du service de transports urbains par la Régie à simple autonomie financière, et à la gestion des autres services de mobilités,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant, à signer toutes les pièces à cet effet.

CC-2022-56 - TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET CADRE DE VIE - ASSAINISSEMENT - REGLEMENT DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

APPROUVE le nouveau règlement du service public d'assainissement collectif,

DECIDE de l'entrée en vigueur du règlement : 1^{er} février 2022,

CHARGE Monsieur le Président et l'élu en charge de la compétence de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

CC-2022-57 - TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET CADRE DE VIE - ASSAINISSEMENT - REGLEMENT DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

APPROUVE le nouveau règlement du service public d'assainissement non collectif,
DECIDE de l'entrée en vigueur du règlement au 1^{er} février 2022,
CHARGE Monsieur le Président de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

CC-2022-58 - FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLEES - DÉCISIONS PRISES EN VERTU DE LA DELEGATION DE POUVOIRS AU PRÉSIDENT

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

PREND ACTE des décisions prises par le Président en vertu de la délégation de pouvoirs conférée par le Conseil Communautaire pour la période du 16 novembre 2021 au 27 décembre 2021.

AUTORISE Monsieur le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier et 2021 le **CHARGE** d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

CC-2022-59 - FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLEES - DELIBERATIONS PRISES EN VERTU DE LA DELEGATION DE POUVOIRS AU BUREAU COMMUNAUTAIRE - SÉANCE DU 18 NOVEMBRE 2021

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

PREND ACTE des délibérations prises par le Bureau Communautaire du 18 novembre 2021.

Fait à Davézieux, le 31/01/22
Pour extrait certifié conforme au registre
des délibérations du **CONSEIL COMMUNAUTAIRE**
Le Président

Simon PLENET



Toutes les délibérations adoptées lors de cette séance peuvent être consultées dans leur intégralité auprès du service Assemblées ceci, après leur dépôt auprès des services du Contrôle de Légalité. Affiché le 03/02/2022 en vertu de l'article 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales